

Un budget 2012 pour maintenir le cap

Élaboré dans un contexte toujours plus tendu, avec notamment moins de marges de manœuvre en terme de recettes, le budget 2012 du conseil général lance un signe fort en direction des jeunes et des territoires. Il porte l'ambition de promouvoir un service public départemental de qualité à destination des habitants.

Les dépenses de solidarité sont en progression constante et représentent la moitié du budget. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 772,5 M€. Les dépenses de fonctionnement se montent à 605,9 M€ et les dépenses d'investissement à 166,6 M€. Comme en 2011, le recours à l'emprunt sera de 35 M€.

Trois grandes priorités

Le budget 2012 est en baisse par rapport à l'année précédente (772 M€ contre 818 M€). Cette baisse traduit le niveau de contrainte permanent qui pèse sur les finances du conseil général ainsi que sur tous les départements en France : plus de dépenses, moins de recettes, des règlements mouvants, une dépendance accrue aux dotations de l'État, une autonomie financière et fiscale de plus en plus réduite (17 % en 2012).

Dans ce contexte, à partir de choix rigoureux, le conseil général peut maintenir son cap. Il repose sur trois grandes priorités :

- un service public fort, de qualité, innovant et performant,
- une politique départementale de l'éducation marquée par la préparation d'un plan *Collèges nouvelles générations* doté de 270 M€ sur la période 2012 - 2018,
- une politique départementale de contractualisation avec les partenaires des territoires. Ce sont les contrats territorialisés de développement durable (CTDD). Ils sont dotés d'un engagement global de 105 M€ sur la période 2012 - 2014.

SACHEZ-LE

Budget du conseil général **772,5 M€**

Fonctionnement **606 M€**

Investissement **166,6 M€**

Fiscalité directe **128,5 M€**

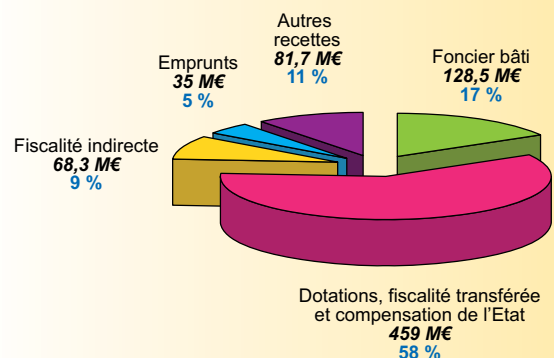
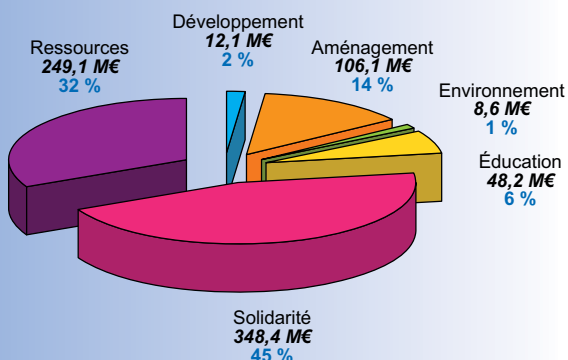
Fiscalité transférée, compensation et dotations de l'État **459 M€**

Autonomie fiscale du département **17 %**
33 % en 2010

Allocations de solidarité (dépenses) **192 M€**
[APA : 64,69 M€, RSA : 102 M€, PCH : 25,3 M€]

Dette par habitant (au 01/01/2011) **451 €**
[Meuse : 980 €, Moselle : 385 € ; Vosges : 780 €]

DÉPENSES



RECETTES

12

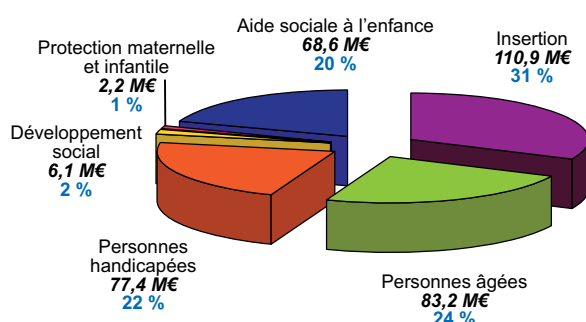
chiffres clés pour 2012

- Transports TED' > 38 M€
- Routes > 39 M€
- Hauts débits (réseau *Proximit-e*) > 2,4 M€
- Appui aux territoires > 31,3 M€
- Centre des mémoires > 4,7 M€
- Château de Lunéville > 4,5 M€
- Personnes âgées > 83,2 M€
- Personnes handicapées > 77,4 M€
- Collèges > 26,2 M€
- Insertion > 110,9 M€
- Enfance Famille > 70,8 M€
- Environnement > 8,6 M€

Solidarité

En 2012, la mission mobilise **348,38 M€**

La politique d'insertion, hormis la gestion des allocations RSA, s'inscrit dans le cadre du programme départemental d'insertion pluriannuel. En ce qui concerne les personnes âgées, l'APA représente 79 % du budget qui leur est consacré. La capacité d'accueil en établissement augmentera avec l'ouverture d'un nouvel EHPAD sur le territoire de Longwy. Il en va de même pour les personnes handicapées : les capacités d'accueil évolueront en 2012 avec l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé à Malzéville et la poursuite de projets menés à Liverdun et à Neuves-Maisons. Le transfert de la MDPH en 2011 sur un site dédié permet d'apporter un service public de qualité. La PCH représente près de 33 % du budget des personnes handicapées. En termes de protection maternelle et infantile et d'aide sociale à l'enfance, le département poursuit ses actions et développe de nouveaux services (relais parents enfants, dispositif éducatif familial intensif, service habilité renforcé pour adolescents).



APA
Allocation personnalisée d'autonomie

CTDD
Contrat territorial de développement durable

EHPAD
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

MDPH
Maison départementale des personnes handicapées

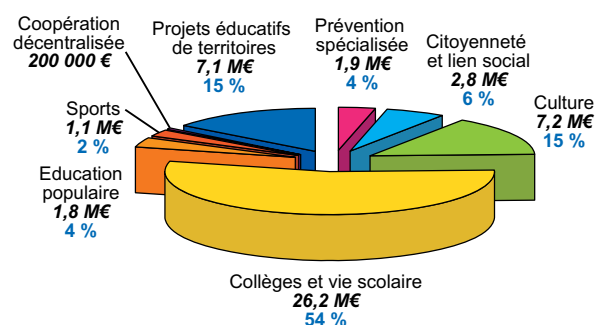
PCH
Prestation de compensation du handicap

RSA
Revenu de solidarité active

Éducation

En 2012, la mission mobilise **48,23 M€**

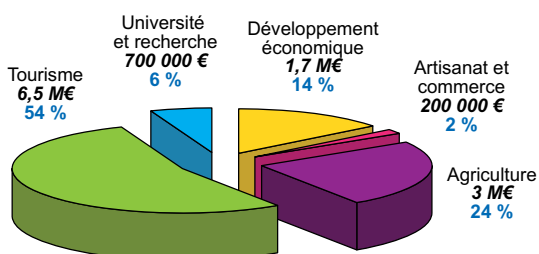
Les politiques d'éducation ont fait l'objet d'orientations portant sur le thème « La solidarité toujours au cœur – la culture et l'éducation pour tous ». Prévention spécialisée, avec création de coordinations jeunesse dans chaque territoire, citoyenneté et lien social, service civique, schéma culturel départemental, lecture publique, archives départementales (centre des Mémoires), éducation populaire, sports et coopération décentralisée : les actions sont poursuivies. Dans le domaine des collèges, 2012 sera marquée par le démarrage du plan *Collèges nouvelles générations*. Les crédits permettront de clôturer les chantiers des collèges de Colombey-Belles, de Jules-Ferry à Briey et Embanie à Dombasle-sur-Meurthe (demi-pension), de Victor-Prouvé à Laxou et Langevin-Wallon à Blainville-sur-l'Eau (accessibilité). A noter enfin un soutien aux territoires dans le cadre des nouveaux CTDD.



Développement

En 2012, la mission mobilise **12,12 M€**

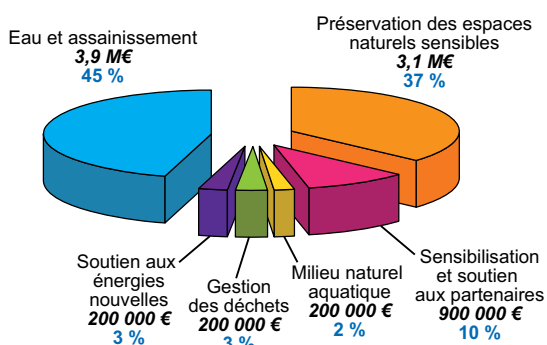
Le conseil général a réorienté sa politique de développement économique en 2010 pour favoriser la création d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et promouvoir le développement durable des très petites entreprises. Côté tourisme, de nouvelles orientations vont permettre de mieux associer les acteurs et partenaires à travers les CTDD. La reconstruction du château de Lunéville se poursuit ainsi que le développement du site de Sion. Université et recherche : le budget va permettre de contribuer au projet ARTEM et de soutenir la vie universitaire.



Environnement

En 2012, la mission mobilise **8,57 M€**

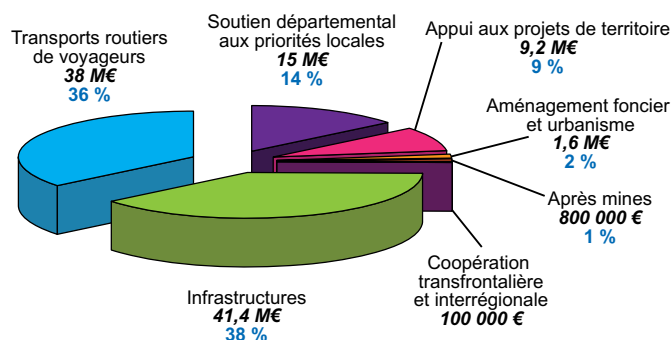
Le département s'est inscrit dans une politique de préservation des ENS. La finalisation des études en 2012 permettra d'élaborer un schéma départemental. De nombreuses actions seront poursuivies en 2012 (atlas des paysages, diagnostic des arbres d'alignements remarquables, etc). Le département continue de soutenir acteurs et partenaires (CAUE), assure la révision et l'animation du plan départemental de prévention de gestion des déchets et intervient dans les domaines des milieux naturels aquatiques, des énergies nouvelles, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement à travers les CTDD.



Aménagement

En 2012, la mission mobilise **106,09 M€**

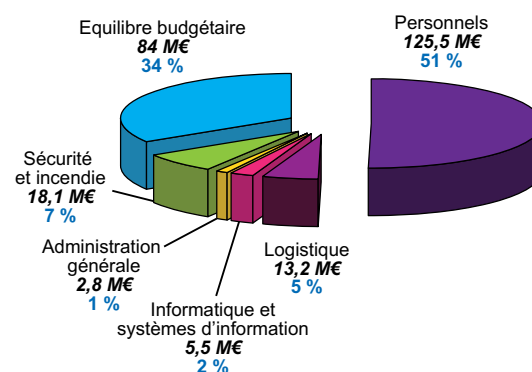
La mise en œuvre des CTDD amplifiera les modalités coopératives. L'ensemble des crédits affectés aux priorités locales s'élève à 26,57 M€. Le schéma départemental des transports et déplacements a fixé de nouvelles priorités. Le service public des routes continuera à offrir aux usagers un réseau départemental de qualité. Dans le domaine des transports, la gratuité de la prise en charge des élèves est maintenue. Pour le transport régulier, 2012 verra la mise en place d'une expérimentation dans le Lunévillois pour développer les transports de proximité. La construction du réseau hauts débits *Proximit-e* est achevée. La priorité 2012 est le passage à 6 mégabits et le développement des usages.



Ressources

En 2012, la mission mobilise **249,12 M€**

Les directions ressources apportent le soutien nécessaire aux équipes départementales ainsi qu'aux acteurs mettant en œuvre les politiques du conseil général dans les domaines des ressources humaines, de la logistique, de la construction, des systèmes d'information, de la communication, du protocole et de la gestion administrative et financière ainsi que le SDIS de Meurthe-et-Moselle. Les opérations financières liées à la dette sont comprises dans les crédits de la mission (à hauteur de 82,3 M€).



CAUE
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CTDD
Contrat territorial de développement durable

ENS
Espace naturel sensible

SDIS
Service départemental d'incendie et de secours



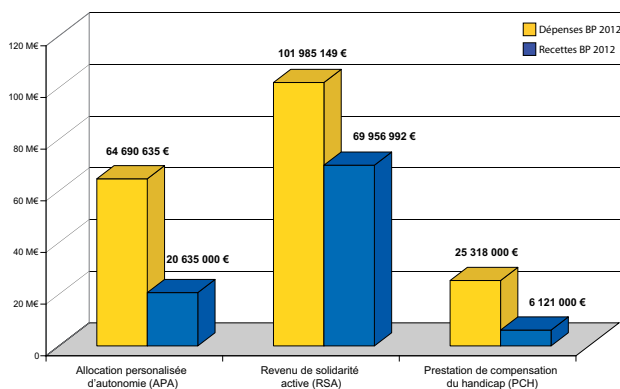
Solidarité

L'État a confié aux conseils généraux le financement de trois prestations : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA). Ces allocations individuelles de solidarité ont fait l'objet, au moment de leur création et / ou de leur transfert aux départements, d'un régime de compensation financière censé couvrir tout ou partie de ces nouvelles dépenses.

Le décalage, fin 2011, était de 238 M€. En 2012, le conseil général prévoit 192 M€ de dépenses d'allocations individuelles de solidarité et seulement 96,7 M€ de recettes de compensation de l'État, soit un reste à charge pour le département de 95,3 M€.

Malgré la décision du conseil constitutionnel, qui a rejeté en juin 2011 les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) déposées par plus de 60 départements, le conseil général n'abdique pas. L'action continue auprès du tribunal administratif de Nancy afin que ces trois allocations soient financées par la solidarité nationale, au même titre que d'autres prestations sociales comme par exemple les allocations familiales.

Décalage 2012 des allocations de solidarité



Développement durable

Ce budget réaffirme la volonté du conseil général de s'inscrire dans un cadre de développement durable et solidaire. Conformément aux préconisations du Grenelle de l'environnement, un rapport a été joint au budget. Il permet de prendre connaissance de l'ensemble des actions ambitieuses mises en œuvre par la collectivité. Le bilan carbone et social, initiative unique en France, couple données environnementales et volet social. Il permet de mesurer l'impact des politiques publiques sur l'environnement mais aussi sur le volume des emplois induits tant à l'interne qu'à l'externe.

Fiscalité locale

Désormais, le seul pouvoir fiscal laissé aux départements, à savoir fixer et voter les taux d'imposition, concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ont été transférées au bloc communal / intercommunal. La taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la contribution économique territoriale.

Conseil général de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques-Baudot C0 900 19

54035 Nancy cedex

03 83 94 54 54

www.cg54.fr

